

L'INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE



PALAIS
LÉGISLATIF
DU MANITOBA



RENDEZ-VOUS

AU

PALAIS LÉGISLATIF DU MANITOBA

Les visiteurs sont toujours accueillis chaleureusement dans notre magnifique Palais législatif.

Lorsque l'Assemblée législative est en session, chacun est invité à suivre les débats de l'Assemblée à partir de la tribune du public. Nos guides se feront un plaisir de vous montrer le reste de l'édifice afin que vous puissiez découvrir des aspects fascinants de son histoire et de son architecture.

Les visites guidées se font uniquement sur rendez-vous de septembre à juin. Du 1er juillet à la longue fin de semaine de la fête du Travail en septembre, nous offrons des visites toutes les heures, de 9 h à 16 h chaque jour. Le Palais législatif (y compris la tribune du public) est accessible aux fauteuils roulants. Pour prendre un rendez-vous pour une visite guidée, veuillez appeler le 204 945-5813.



HISTORIQUE

Le Palais législatif du Manitoba

Le Palais législatif du Manitoba est réputé être l'un des plus beaux édifices publics de toute l'Amérique du Nord. Il abrite l'Assemblée législative, ses comités et son personnel, les bureaux du premier ministre et de la lieutenant-gouverneure, et ceux des ministres et des sous-ministres du gouvernement provincial.

Le Palais législatif actuel est le troisième édifice où siège l'Assemblée législative du Manitoba. Les premières séances de l'Assemblée, qui commencèrent en

mars 1871, se déroulèrent dans une maison qui avait précédemment appartenu à un homme d'affaires célèbre A. G. Bannatyne. Malheureusement, cette structure, construite en rondins, et entièrement remise à neuf brûla deux ans plus tard. Le deuxième Palais législatif, situé à l'angle nord-est des terrains du Palais législatif actuel, fut le siège de l'Assemblée à partir de 1884. Ce bâtiment fut démoli en 1920 pour permettre l'aménagement des terrains du troisième Palais législatif du Manitoba.

Au rez-de-chaussée, dans le corridor nord-ouest se trouvent des photos des deux premiers Palais législatifs ainsi que des photos montrant la construction du troisième édifice ainsi que l'aménagement paysager proposé.





Au début du XX^e siècle, les membres de l'Assemblée législative souhaitaient unanimement que l'on dresse un édifice qui servirait de symbole à la population du Manitoba. Le gouvernement, au moment de la construction du Palais, trouvait que les idées de John Ruskin (un critique d'art de l'époque victorienne) sur l'ambition et l'architecture sonnaient particulièrement juste. Les représentants du gouvernement s'étaient fait l'idée d'un édifice conçu « non pas uniquement pour l'agrément des yeux, ni pour son utilité dans le présent... mais afin que nos descendants nous en soient toujours reconnaissants ».

Ces vues inspirèrent les règlements d'un concours d'architecture organisé en 1911 par le gouvernement du Manitoba et doté d'un prix de 10 000 \$. Les architectes de l'Empire britannique furent invités à y participer. Sur les 67 devis soumis à l'origine, le plan de Frank Worthington Simon de Liverpool, en Angleterre, fut choisi en définitive parce qu'il respectait le plus fidèlement les concepts exposés dans les règlements.

Les travaux d'excavation commencèrent en 1913. Au début de la Première Guerre mondiale, en 1914, les murs commençaient à s'élever au-dessus des fondations, mais la pénurie de matériaux, de main-d'œuvre et de fonds retarda tellement la construction qu'une occupation partielle de l'édifice ne fut possible qu'en 1919, bien après la fin de la Grande Guerre. Le 15 juillet 1920, lors du 50^e anniversaire de l'entrée de la province du Manitoba dans la confédération, Sir James Aikins, lieutenant-gouverneur, inaugura officiellement le Palais législatif.

UN MONUMENT INESTIMABLE

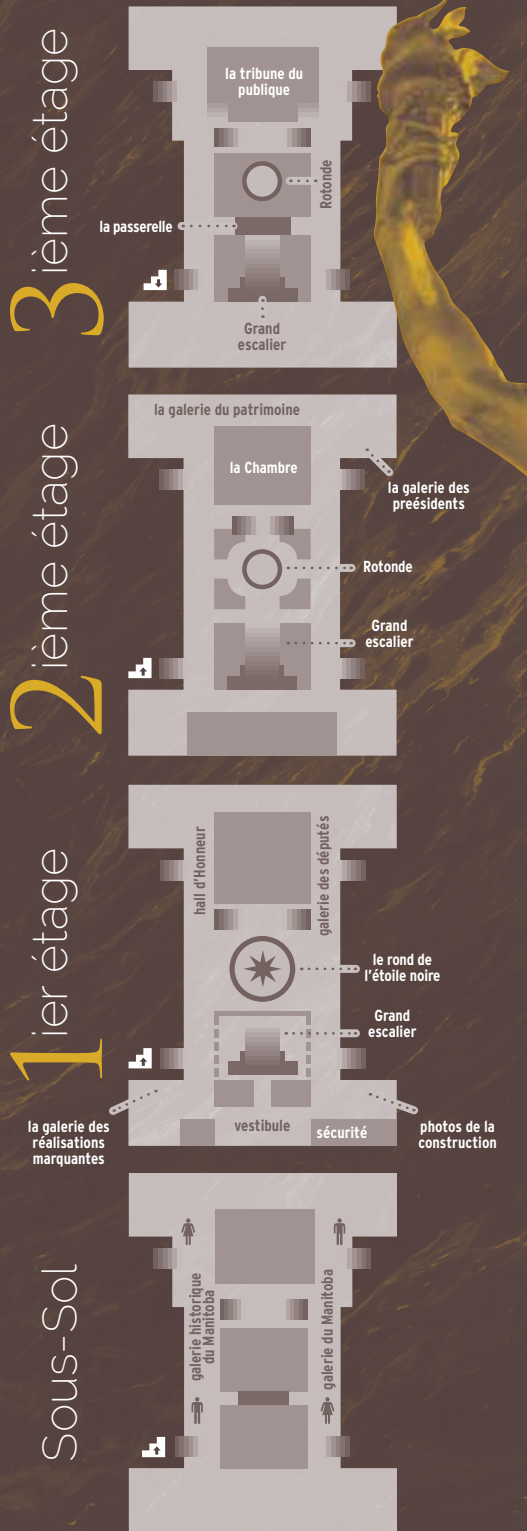
Une multitude d'éléments symboliques et d'hommages sont présents dans chaque détail de ce monument inestimable. Il est peu probable qu'un tel projet puisse être entrepris de nouveau.

La base de cet édifice remarquable a la forme d'un «H», forme reprise à chacun des étages, créant ainsi une superficie (à l'exclusion des corridors) d'environ 24 969 mètres carrés (268 783 pieds carrés). Le sommet du dôme imposant qui couronne cette structure se situe à 68 mètres (223 pieds et 7 pouces) au-dessus du rez-de-chaussée.

Les murs extérieurs et la majorité de ceux à l'intérieur de l'édifice sont construits en pierre de Tyndall, une roche calcaire extraite de la carrière de Garson, village situé à 50 kilomètres (31 milles) au nord-est de Winnipeg. Cette belle pierre mouchetée est parsemée de fossiles d'invertébrés, et rappelle subtilement la mer semi-tropicale qui recouvrait, il y a 450 à 500 millions d'années, la majeure partie du Manitoba actuel.

Le Palais législatif se trouve directement au sud du centre-ville de Winnipeg, au milieu d'un terrain de douze hectares (30 acres) soigneusement entretenu. On trouve des jardins, des arbustes et des arbres, tant indigènes qu'importés, disposés en groupes et entourés d'étendues de pelouse et de sentiers ombragés. La résidence de la lieutenante-gouverneure, occupe l'angle sud-est du terrain.

La rivière Assiniboine, qui était une route importante pour les autochtones, les explorateurs, les commerçants de fourrures et des bateaux à vapeur, délimite le sud du terrain. Les rues Osborne, Kennedy, Broadway, (routes pour les voyageurs contemporains) bordent les trois autres côtés du terrain.





LE GOLDEN BOY

Le Golden Boy, figure magnifique dorée s'élançant d'une hauteur de 5,25 m (17,2 pieds) du pied jusqu'au sommet du flambeau, est l'un des symboles du Manitoba le plus connu. Coulé en bronze, le Golden Boy fut couvert de peinture dorée en 1948, puis de feuilles d'or à deux reprises : en 1951 (feuilles de 23,5 carats) et en 2002 (feuilles de 24 carats). Cette statue creuse, qui pèse 1 650 kilogrammes (3 640 livres), atteint une hauteur de 73 mètres (242 pieds) au-dessus du rond de l'étoile noire. Avant l'avènement des gratte-ciel qui se dressent aujourd'hui sur l'horizon à Winnipeg, le sommet de son flambeau était le point le plus haut de la ville.

Le Golden Boy, incarnant l'esprit d'initiative et la jeunesse éternelle, est situé au sommet du dôme de l'édifice. Il est en plein élan de course, et, tout comme les messagers de la mythologie grecque, il apporte son message de prospérité à tous les Manitobains.

TOURNÉ VERS LE NORD, IL ANNONCE L'AVENIR GLORIEUX DU MANITOBA QUI RÉSIDE DANS SES RESSOURCES ABONDANTES :

minéraux, poissons, forêts, fourrures et hydroélectricité. Une gerbe de blé dorée, symbole du fruit bien mérité de notre travail repose sur son bras gauche. Dans sa main droite, il tient très haut un flambeau, invitant ainsi la jeunesse du Manitoba à se joindre à lui dans sa poursuite éternelle d'un avenir encore plus prospère.

Le Golden Boy fut sculpté par Georges Gardet et coulé dans la fonderie Barbedienne, en France, à 112 km (69,6 milles) au nord-est de Paris. La fonderie fut en partie détruite par des bombes durant la Première Guerre mondiale, mais la statue émergea intacte des ruines. Elle fut expédiée en hâte vers un port et mise à bord d'un navire français à destination des États-Unis. Mais avant même que le bateau puisse prendre la mer,

il fut réquisitionné. Pour le restant de la guerre, le Golden Boy reposa dans les flancs du navire, parcourant d'innombrables kilomètres, constamment en danger. Quand la guerre se termina, le Golden Boy fut finalement débarqué en Amérique du Nord, puis acheminé en train à Winnipeg, pour être enfin hissé au sommet du nouveau Palais législatif du Manitoba le 21 novembre 1919.

Une lumière électrique fut installée dans le flambeau du Golden Boy pour marquer le centenaire du Canada en 1967 et l'entrée du Manitoba dans la Confédération en 1870. Elle a été allumée pour la première fois le 31 décembre 1966 à 15 h. Le 9 février 2002, on descendit la statue pour la première fois depuis son installation en 1919. Après d'importantes réparations et la suppression de la lumière, le Golden Boy retrouva sa place au sommet du Palais législatif le 5 septembre 2002, d'où il rappelle constamment aux citoyens du Manitoba l'immense potentiel de leur province.



Sa Majesté la reine Elizabeth II a procédé à la réinauguration officielle du Golden Boy le 8 octobre 2002, lors de sa visite au Manitoba pour célébrer son Jubilé d'or.





GRAND E S C A L I E R



On ne peut franchir le seuil du Palais législatif pour la première fois sans être ébloui par le majestueux grand escalier. Celui-ci comprend 39 marches en trois séries de 13 marches chacune; ces dernières sont en marbre italien Botticino veiné de brun, considéré comme le meilleur marbre du monde.



L'escalier est flanqué à sa base de deux bisons des plaines d'Amérique du Nord grande nature, en bronze, représentant les troupeaux qui parcouraient jadis les prairies.

Ils sont l'œuvre de Georges Gardet, créateur du Golden Boy, tout comme les statues de Moïse et de Solon situées dans la Chambre. Les bisons, pesant chacun 2 268 kg (5 000 livres), ont été coulés dans la fonderie de bronze romain de New York.

Une anecdote étonnante entoure l'installation de ces bisons. On raconte qu'afin d'éviter de rayer les magnifiques planchers en marbre de l'édifice au moment d'installer ces lourdes statues, les deux bisons auraient été placés sur d'immenses blocs de glace, qu'on aurait extraites de la rivière Assiniboine, pour ensuite être glissés en toute sécurité vers l'intérieur de l'édifice.



La partie du troisième étage située en face du grand escalier est soutenue par quatre colonnes, sculptées de façon à ressembler aux cariatides (silhouettes de jeunes femmes sculptées servant de piliers) du portique des jeunes filles du temple de l'Erechthéon, à Athènes, en Grèce, lequel date de 408 av. J.-C. Malgré la grande beauté de ces colonnes, de telles sculptures étaient rares dans l'architecture grecque, étant donné qu'on jugeait incongru qu'une statue ait l'air de supporter un poids qu'un être humain serait incapable de soutenir. Les statues situées au troisième étage ont été sculptées par les frères Piccirilli de New York, d'après les modèles d'Albert Hodge de Londres, en Angleterre.

W

D

N

O

T

O

R

LA



LE NOMBRE 13 JOUE ÉGALEMENT UN RÔLE TRÈS IMPORTANT DANS L'ENSEMBLE DU PALAIS LÉGISLATIF.

Il y a, par exemple, treize ampoules dans les lampadaires romains qui éclairent la rotonde.

L'antichambre en haut du grand escalier, constitue l'entrée officiel à la Chambre. Quatre doubles colonnes corinthiennes s'élevant jusqu'à la corniche soutiennent la base du dôme. Ce dernier, merveilleusement décoré, n'est que la deuxième étape, dans une série de cinq, qu'il faut franchir avant d'arriver au sommet de la tour du Palais législatif.

Le plancher de la rotonde est en marbre du Tennessee, bordé tout autour de marbre noir du Vermont ainsi que du serpentinite Verde-Antico des États-Unis. Le motif ornemental utilisé sur le plancher, au pourtour de la salle, est d'un motif grecque qui symbolise la quête éternelle de la connaissance. Ce motif et d'autres symboles de l'éternité, tels que la vague, les crêtes recourbées ou les volutes (ces deux sont des variations de la grecque), ainsi que le cercle, sont utilisés dans l'ensemble de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les Romains et les Grecs de l'antiquité croyaient que ce chiffre portait malheur, et espéraient qu'en rendant hommage à ce nombre, ils pourraient échapper à sa malédiction. Les Égyptiens de l'antiquité croyaient que ce numéro portait le bonheur. Le nombre 13 est tellement fréquent dans l'édifice qu'il est évident que l'architecte M. Frank Worthington Simon s'est inspiré de l'architecture de l'antiquité pour concevoir cet édifice néo-classique.

Au milieu de la rotonde, une balustrade circulaire en marbre Italien de 4 m (13 pieds) de diamètre surplombe le rond de l'étoile noire sur le plancher au-dessous, ce qui évoque, de manière symbolique, les autels du peuple grec ancien.



L'ŒUVRE ALLÉGORIQUE REPRÉSENTANT LA

CANADA



Un élément très important de la rotonde est une peinture murale intitulée *The Allegory of Canada's War Record* située juste au-dessus de l'entrée de la Chambre. Cette peinture est l'œuvre de Frank Brangwyn de Londres, en Angleterre. Brangwyn (1867 - 1956), artiste de guerre officiel durant la Première Guerre mondiale, fut payé 10 104,61 \$ (considérablement moins que ce qu'il réclamait habituellement pour ses œuvres) pour cette peinture murale qu'il réalisa dans son studio à Londres.

La peinture murale qu'il réalisa pour le Palais législatif du Manitoba représente la vie des soldats canadiens en France pendant la Première Guerre mondiale. Elle représente la tragédie et les sacrifices de la guerre, mais on

y voit aussi des fleurs vives, au premier plan, qui annoncent l'arrivée de la paix.

DES ARBRES DIVISENT CETTE GRANDE FRESQUE EN TROIS SECTIONS :

À gauche, on voit des soldats dans les tranchées, des paysans français et un soldat en train de jouer du concertina afin de préserver le moral des troupes. Il y a aussi un train et de la fumée en arrière-plan.

À droite, des hommes mangent et boivent, la nourriture leur donnant des forces pour continuer. On aperçoit aussi la proue d'un bateau en arrière-plan. Cela illustre les sacrifices accomplis par certains pour que d'autres puissent vivre en paix.

CONTRIBUTION DU

DA

À LA GUERRE



et par un bâtiment en ruine dans l'arrière-plan. De la fumée monte d'un obus qui vient juste d'exploser.

À travers la fumée, on peut voir les arches d'une église détruite et des arbres dénudés aux branches brisées, pour donner l'idée que dans la guerre, il n'y a rien de sacré. Un soldat à genou devant un autel à la Vierge et l'enfant sur le bord d'un chemin témoigne que la foi est toujours présente, particulièrement dans les pires moments.

Un homme blessé, tâchant de se rendre au poste de soins à l'aide de ses camarades, est dépeint au centre du tableau. Cette partie évoque la tragédie de la guerre et les souffrances de l'humanité.

La dévastation de la guerre est représentée de manière littérale avec un canon de siège en train d'être chargé par l'équipe de pièce

Cette peinture a été installée au-dessus de l'entrée principale de l'Assemblée législative, en mars 1921. En 2014, elle a été restaurée afin de retrouver sa splendeur originale, une façon touchante de commémorer le 100^e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale.

DES FLEURS PRINTANIÈRES ET DES BRINS D'HERBE AUX COULEURS VIVES SONT AUSSI DISSÉMINÉS DANS L'ENSEMBLE DU TABLEAU.

Ils démontrent la propension de la nature à la guérison à la paix et à l'harmonie, montrant ainsi que l'homme n'est en accord avec la nature que lorsqu'il s'engage dans des activités pacifiques.



L'ASSEMBLÉE



L'assemblée législative du Manitoba est monocamérale et dispose donc d'un seul corps législatif élu par le peuple. Étant donné que le Manitoba compte 57 circonscriptions électorales, il y a tout autant de députés élus à l'Assemblée législative. À l'origine, en 1870, l'Assemblée ne comptait que 24 députés, mais à mesure que la province a grandi, de par sa taille et sa population, le nombre de circonscriptions électorales s'est accru.

Après une élection, le parti politique qui a le plus grand nombre de députés élus forme le gouvernement. Le chef de ce parti devient premier ministre. Le parti qui vient en second forme l'opposition officielle. Comme dans la plupart des systèmes parlementaires fondés sur le modèle britannique, le gouvernement siège à la droite du président de l'Assemblée législative, alors que l'opposition officielle siège à sa gauche.

La Chambre de l'Assemblée au Manitoba se distingue des autres assemblées législatives provinciales du Canada du fait que les bancs des députés sont placés selon une disposition en fer à cheval. Le siège du président est à l'avant, sous la tribune des médias. Lors des débats, tous les députés s'adressent au président, qui impose les règles d'ordre et de procédure et est chargé de maintenir l'ordre et le décorum.

DES PHOTOS DE NOMBREUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

remontant jusqu'en 1870, y compris du gouvernement provisoire de Louis Riel, sont accrochées dans la galerie des députés, au premier étage de l'aile ouest de l'édifice.

LÉGISLATIVE

LES PORTRAITS D'ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

ornent les murs de la galerie des présidents, au deuxième étage,
à l'angle sud-ouest de l'édifice.

Durant toute la session de l'Assemblée, les séances sont officiellement ouvertes, chaque jour, suivant des rites traditionnels qui remontent au début du régime parlementaire. Le président entre dans l'Assemblée législative suivi des greffiers et précédé du sergent d'armes, portant la masse.

Aucune délibération ni aucun vote ne peuvent avoir lieu si la masse ne repose pas à la place qui lui est assignée, soit sur un coussin bleu royal placé sur la table au centre de l'Assemblée si le président est présent, soit sur un présentoir sur le parquet de la Chambre sous la table, quand celui-ci est absent.

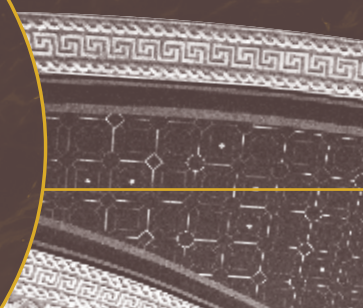
Les bureaux et les fauteuils originaux de l'Assemblée sont en noyer, sculptés à la main avec des incrustations d'ébène. Ils s'étagent sur trois rangées à partir du centre de la salle qui est en contrebas. Chaque bureau est équipé d'un microphone relié à un système de sonorisation ainsi qu'à un système d'enregistrement qui sert à la publication du *Hansard*, un compte rendu textuel des débats et des délibérations de l'Assemblée. Les députés peuvent adresser l'Assemblée en français pendant la période de questions et les commentaires faits en français sont traduits simultanément en anglais. Même si ces changements ont contribué à moderniser l'Assemblée, on peut encore voir les encriers d'origine qui étaient utilisés par une génération antérieure de politiciens manitobains.





L'ALLÉGORIE DE

TACK





Une magnifique peinture murale allégorique, réalisée par Auguste Vincent Tack, orne la Chambre de l'Assemblée. Chacune de ces peintures murales renferme son propre récit. Tack conçut la Justice comme une femme, sans voile, flanquée de deux femmes, symboles de la Sagesse et de la Connaissance. D'autres personnages, liés entre eux par les branches de l'arbre de vie, représentent les diverses étapes de l'humanité. Cinq plaques, sous cette murale, portent les noms de grands législateurs de l'histoire : le Chinois Confucius, le Grec Lycurgue, l'Anglais Alfred, le Romain Justinien et l'Indien Manu.

De chaque côté de l'allégorie, on retrouve deux figures, symbolisant l'esprit de sacrifice dont la jeunesse canadienne fit preuve au cours de la Première Guerre mondiale. Ces deux jeunes hommes agenouillés sur des pierres, jouent également le rôle de gardiens spirituels de la Chambre. Celui de gauche symbolise le courage et la vigilance tandis que celui de droite représente le sacrifice et la loyauté.

Autour du dôme de la Chambre, des chérubins retracent l'évolution des lois et du droit, et le nom de cinq codes de lois célèbres, soit ceux de Justinien, de César et de Napoléon, ainsi que le Code grégorien et le Lévitique, sont inscrits au sommet des arches de la galerie. Entre les arches, la peinture de Tack aux allures de mosaïque donne vie à des femmes qui incarnent les vertus cardinales dont doivent se parer tous les gouvernements : la tolérance, la force, la prudence, la tempérance, la miséricorde, la compréhension, la foi, l'espérance, la charité, et la générosité.

Deux grandes statues en bronze se dressent dans des niches de part et d'autre du siège du président; l'une représentant Moïse, prophète, maître et leader hébreu, et l'autre Solon, politicien et législateur athénien. Sculptées par Georges Gardet, ces statues complètent les décorations de Tack dans un style destiné à inspirer et à instruire les législateurs du Manitoba.



LA MASSE

MANITOBA

La masse, qui sert actuellement à l'ouverture des sessions et pendant toute la durée de celles-ci, est la deuxième masse dans l'histoire du Manitoba. On dit que la tête de la première masse fut sculptée dans le moyeu d'une roue de charrette de la rivière Rouge par un soldat de la force expéditionnaire de la rivière Rouge de 1870, dirigée par le colonel Garnet Wolseley, et que son manche était un morceau de la hampe portant le drapeau

de cette force. Cette masse a été utilisée lors de la première session de la Législature, le 15 mars 1871. En décembre 1873, un incendie détruisit la demeure temporaire de la Législature, mais la masse fut sauvée.

Après avoir servi 13 ans, elle fut remplacée par la masse actuelle, un magnifique instrument plaqué d'or blasonné de l'emblème floral de chacun des quatre principaux





À l'origine, la masse constituait une véritable arme, utilisée par les gardes du roi. Depuis, elle est devenue un emblème cérémoniel hautement symbolique et représente l'autorité déléguée au président et à l'Assemblée législative.

La masse signifie que l'Assemblée législative tient son autorité du peuple et son pouvoir exécutif de la Couronne.

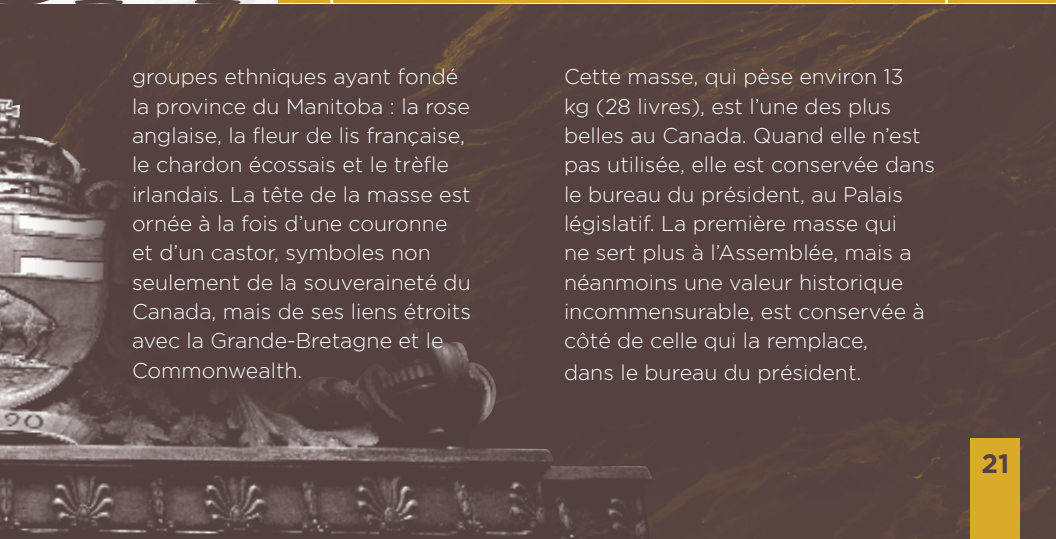


Un coussin avec un motif d'étoile et un jeté de la masse perlé ont été offerts à l'Assemblée législative par les peuples autochtones du Manitoba et sont utilisés dans la Chambre, à la place du coussin bleu, chaque fois que l'on célèbre la fête du Manitoba. Autrement, ces merveilleux cadeaux sont exposés dans le bureau du président de l'Assemblée.

DU
BA

groupes ethniques ayant fondé la province du Manitoba : la rose anglaise, la fleur de lis française, le chardon écossais et le trèfle irlandais. La tête de la masse est ornée à la fois d'une couronne et d'un castor, symboles non seulement de la souveraineté du Canada, mais de ses liens étroits avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth.

Cette masse, qui pèse environ 13 kg (28 livres), est l'une des plus belles au Canada. Quand elle n'est pas utilisée, elle est conservée dans le bureau du président, au Palais législatif. La première masse qui ne sert plus à l'Assemblée, mais a néanmoins une valeur historique incommensurable, est conservée à côté de celle qui la remplace, dans le bureau du président.





LA GALERIE DES PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le président de l'Assemblée législative est le haut fonctionnaire qui préside à l'Assemblée et joue le rôle d'arbitre ou de voix pour celle-ci. Afin de rendre hommage aux titulaires de ce poste de haute direction et de leadership, les portraits des anciens présidents de l'Assemblée législative du Manitoba sont exposés dans la galerie des présidents.

Le président est un député élu à l'Assemblée législative. Historiquement, les présidents étaient nommés par le premier ministre et le chef de l'opposition secondait la nomination. Pour la première fois en 1999, après un changement des règles, un président a été élu par scrutin secret. À présent, au Manitoba, tous les députés à l'Assemblée législative ont la possibilité de voter de manière anonyme pour la personne qui, selon eux, servirait le mieux en tant que leader impartial de l'Assemblée.

Pendant son mandat de leader de l'Assemblée, le président doit abandonner toute affiliation politique, ce qui veut dire qu'il ne peut pas assister aux activités d'un parti politique telles des campagnes



ou des conventions, qu'il ne peut pas témoigner publiquement son soutien pour des mesures législatives et qu'il doit garder une position neutre et non partisane pendant toute la durée de la session de la Chambre. Le président ne participe pas au vote sur les projets de loi, sauf en cas d'égalité, ce qui est peu fréquent, car il est rare qu'il y ait un partage égal des voix.

Dès qu'une élection générale est déclenchée, le président peut reprendre ses activités partisanes et faire campagne. S'il est réélu comme député pour représenter une circonscription, il peut de nouveau briguer le poste de président. Il n'y a aucune limite de mandat pour le président de l'Assemblée législative et une personne peut demeurer à ce poste aussi longtemps qu'elle demeure membre de l'Assemblée législative et que les électeurs de sa circonscription la réélisent. La tradition veut que le portrait d'un président ne soit placé dans la galerie des présidents qu'une fois que celui-ci cesse d'être député à l'Assemblée législative du Manitoba.



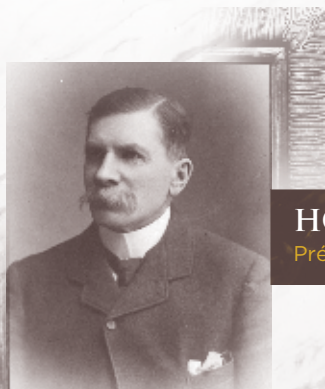
PRÉSIDENTS DU CONSEIL LÉGISLATIF DU MANITOBA

Entre 1871 et 1876, le gouvernement du Manitoba a fonctionné selon un système législatif bicaméral. Il y avait un Conseil législatif composé de sept membres nommés et une Assemblée législative composée de 24 membres élus.

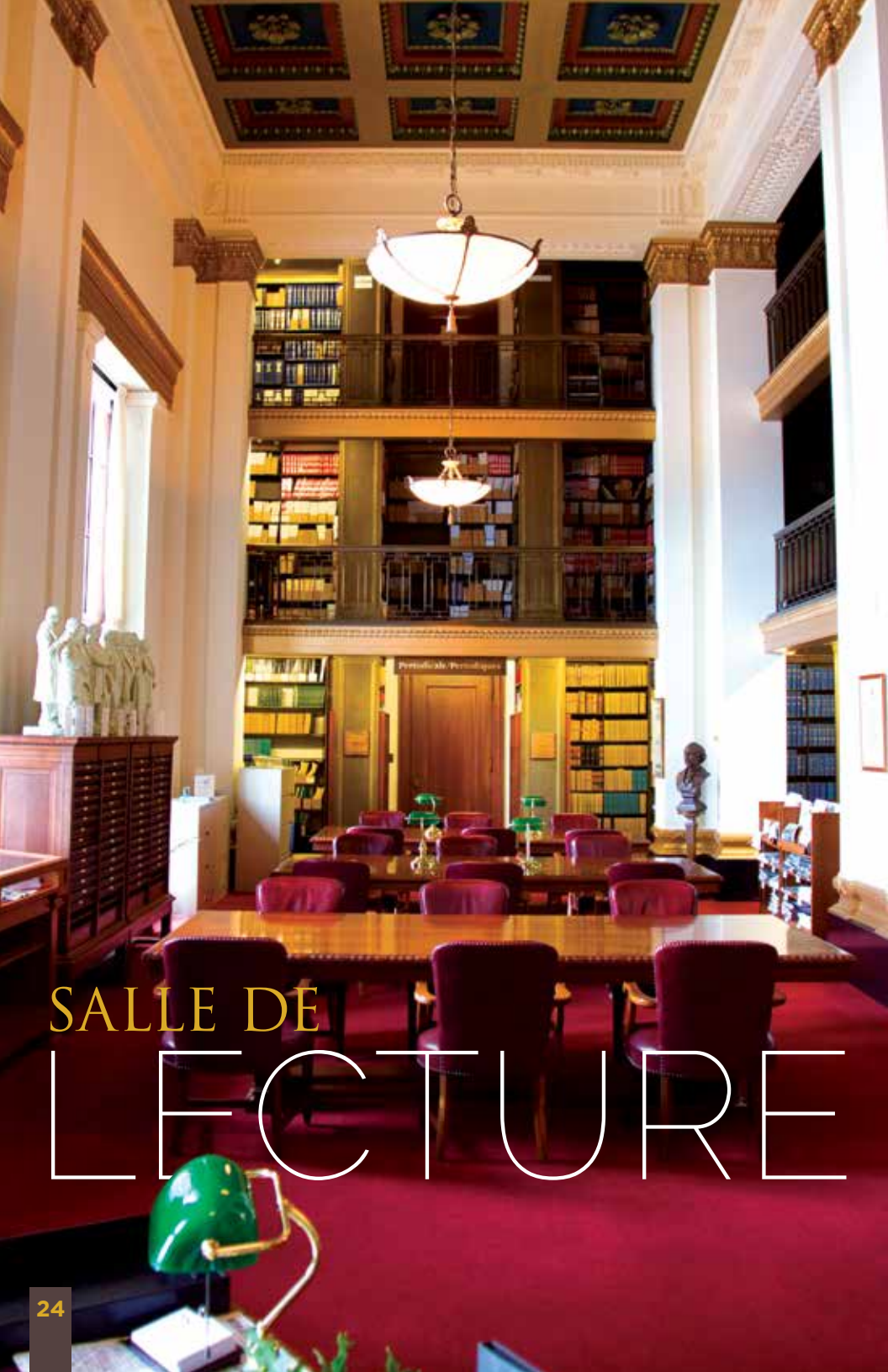
Bien qu'il soit rare qu'un président doive voter pour un projet de loi, l'abolition du Conseil législatif qui eut lieu en 1876 a été finalement décidée par le vote du président de ce conseil. Au début de l'année 1876, un projet de loi a été déposé devant le Conseil législatif pour demander sa dissolution. Ce projet s'appuyait sur des données démographiques et sur le fait que les recettes de la province du Manitoba n'étaient pas suffisantes pour justifier les dépenses de ce conseil.

Les habitants du Manitoba étaient mécontents en raison de la réticence dont faisaient preuve ces conseillers nommés à voter pour de la transition à un système législatif monocaméral, et la pression en faveur de l'adoption de ce projet de loi était forte. À la fin, le vote eut lieu et aboutit à un partage égal des voix : trois voix étaient pour, et trois voix, contre. Le président de l'époque, M. Colin Inkster soumit le vote décisif en faveur du projet de loi. Avec ce vote, le Conseil législatif du Manitoba fut prorogé et il n'a jamais été reconvoqué.

Les portraits des trois présidents ayant siégé au Conseil législatif du Manitoba pendant sa brève existence sont également exposés dans la galerie des présidents. Ils peuvent être repérés par la légende qui figure sous leur nom : Speaker L.C. (Président du Conseil législatif)



HON. COLIN INKSTER
Président du Conseil législatif 1876



SALLE DE
LECTURE

Cette salle contient toutes les lois et tous les débats du Manitoba ainsi que du matériel législatif du gouvernement fédéral et de toutes les autres provinces. Aujourd'hui, c'est le plus petit des deux locaux de la Bibliothèque de l'Assemblée législative du Manitoba. La Bibliothèque dans son ensemble conserve une vaste collection de publications, de journaux locaux et de livres du Manitoba. Collectionner et préserver le patrimoine publié du Manitoba au profit des générations futures est l'une de ses importantes fonctions.

La salle de lecture du Palais législatif, avec ses trois grandes fenêtres orientées vers le sud et faisant face à la fontaine, à la statue de Louis Riel et à la rivière Assiniboine a sans doute l'une des plus belles vues de l'édifice.

La bibliothèque est la seule salle, à l'exception de l'Assemblée, où de la couleur a été employée dans la conception de la décoration. Les panneaux du plafond à caissons sont décorés avec des couleurs pompéiennes de bleu, brun et vert alors que les façades des galeries sont peintes d'une couleur or mat accentuée par de la véritable poussière d'or. Trois tables en noyer sont entourées de chaises en cuir rouge-cramoisi.

Les trois niveaux originaux des étagères en acier avaient été prévus pour contenir 25 000 livres. L'accès aux balcons supérieurs est possible grâce à l'un des plus vieux ascenseurs entièrement automatisés de la province. Il y a aussi deux escaliers en colimaçon dans les coins sud-est et sud-ouest de la salle.

Quelques intéressantes statues en plâtre d'anciens hommes d'État canadiens, tels John A. Macdonald, sont exposées dans la salle de lecture du Palais législatif. Cette collection regroupe des œuvres de Louis-Philippe Hébert, un sculpteur réputé, remontant jusqu'en 1887.

Un ajout plus récent au décor historique de la salle est la chaise du président de l'Assemblée législative que M. James Johnson, a utilisée de 1904 à 1915. Cette chaise provient du deuxième palais législatif et avait coûté 165 \$ à l'époque. À côté de la chaise, on peut voir la tenue parlementaire (la robe en soie noire à rabats blancs) portée par le précédent président de l'Assemblée législative, M. George Hickes, qui a occupé ce poste de 1999 à 2011.



HALL D'HONNEUR



ILS NE VIEILLIRONT PAS COMME NOUS,
QUI LEUR AVONS SURVÉCU.
ILS NE CONNAÎTRONT JAMAIS L'OUTRAGE
NI LE POIDS DES ANNÉES.
QUAND VIENDRA L'HEURE DU CRÉPUSCULE
ET CELLE DE L'AURORE,
NOUS NOUS SOUVIENDRONS D'EUX.

-Laurence Binyon, « Acte du Souvenir »



Le Hall d'honneur est l'endroit du Palais législatif dédié à la glorieuse histoire militaire du Manitoba. Les *Livres du Souvenir* sont exposés dans le Hall d'honneur ainsi que des plaques commémoratives des régiments et divisions militaires manitobains.

Les plaques régimentaires figurant sur les murs rendent hommage à divers groupes militaires du Manitoba. Les régiments *The Fort Garry Horse* et les *Royal Canadian Dragoons* sont tous les deux des régiments blindés. Les régiments *The Queen's Own Cameron Highlanders* et les *Royal Winnipeg Rifles* sont des régiments d'infanterie de réserve et la plaque dédiée au régiment d'infanterie des *Winnipeg Grenadiers* commémore leur participation à la bataille de Hong Kong pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Les livres sont des répliques des *Livres du Souvenir* qui se trouvent dans la Chapelle du Souvenir, dans la Tour de la Paix, au Parlement à Ottawa. Les quatre livres placés dans la plus grande vitrine comportent les noms de tous les soldats canadiens qui ont perdu la vie dans les cinq guerres auxquelles le Canada a officiellement participé. La guerre d'Afrique du Sud (d'octobre 1899 à mai 1902) et l'expédition du Nil (mars 1884-1885); la Première Guerre mondiale (du 28 juin 1914 au 11 novembre 1918); la Deuxième Guerre mondiale (du 1er septembre 1939 au 8 mai 1945 [en Europe] et au 16 septembre 1945 [au Japon]) et la guerre de Corée (du 25 juin 1950 au 27 juillet 1953). Il y a un total de 114 710 noms inscrits dans ces quatre livres.

Le livre se trouvant dans sa propre vitrine est appelé le *Livre du Souvenir de la marine marchande*. Il contient la liste de tous les Canadiens et Canadiennes qui ont perdu la vie pendant qu'ils servaient en mer pour la marine marchande, pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale ainsi que pendant la guerre de Corée. Ce livre leur a été dédié le 6 novembre 1995. Il contient environ 1 500 noms.

